

BULLETIN
COMMUNAL
NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG



Février 2017
N° 231

Le mot du Maire

Chères Néewilleroises, chers Néewillerois,

Plus encore en cette année électorale, la presse écrite et audiovisuelle nous relate chaque jours les propos tenus par nos illustres « politiques » sur les questions de l'identité nationale, des tenues de camouflage, etc. Loin des hémicycles de la capitale, ma réflexion est plutôt tournée vers une belle, grande et noble question : qu'est-ce que la citoyenneté ?

Je sais que nous avons tous notre propre réponse et chacune d'elle est non seulement recevable mais probablement aussi admirable !

Nos jeunes adultes qui viennent chercher leur carte d'électeurs pour pouvoir exercer leurs droits de vote : ne nous offrent-ils pas une belle réponse à cette question ? Leur volonté de s'impliquer dans le fonctionnement de leur commune, de leur pays, et d'exprimer leur point de vue par le biais d'une expression républicaine sont des actions citoyennes qui nous montrent combien nous devons compter sur la nouvelle génération avec toute son ouverture, toute sa passion et toutes ses richesses.

Toutes les personnes qui ont choisi de prendre la nationalité française et qui par ce fait ont exprimé leur sentiment d'appartenance au peuple français et à la République Française, ne nous donnent-elles pas une image valorisante de la France ? Leur action n'est-elle pas la première de toutes les actions citoyennes puisqu'elle est volontaire ?

Mais la citoyenneté ne s'arrête pas à ce point de départ, à cette volonté d'être français. Le voyage peut se poursuivre encore longtemps, au quotidien comme au travers d'actions particulières.

Elle se traduit, par exemple, par la civilité qui doit être respectée dans chaque relation avec l'autre. La citoyenneté est dans chaque politesse et chaque action dans laquelle résulte un bien-être pour son prochain. Le civisme est un proche parent de la civilité puisqu'il s'incarne dans tous les gestes qui respectent les lieux communs, les bâtiments et autres infrastructures ainsi que toutes les actions qui visent la République et son appareil.

La solidarité est elle aussi une valeur indissociable de la citoyenneté et elle trouve de belles incarnations à travers les engagements dans le milieu associatif, par exemple ou dans le milieu politique. Depuis un certain temps, notre République nous mène elle-même vers une ouverture et nous oblige à élargir notre conception de la citoyenneté. La France n'est plus seulement un pays, elle est un pays européen. Ce sentiment d'appartenance à une nation n'est pas effacé, bien au contraire car celui-ci se révèle d'autant plus au contact des différences, mais il s'en enrichit aussi en découvrant, en écoutant, en échangeant auprès de pays amis.

L'écrivain Ernest Renan a écrit dans « *Qu'est-ce qu'une nation ?* » que « *ce qui constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue, ou d'appartenir à un groupe ethnographique commun, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir.* »

Pour ma part, j'espère que notre citoyenneté nous permette d'être fiers de notre Histoire et nous apporte la confiance nécessaire pour construire un avenir commun, productif et fraternel.

Benoît Baumann

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17/01/2017

Désignation du secrétaire de séance : Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme LICHTEBLAU Monique comme secrétaire de séance.

Accessibilité église- Plan de financement

Vu la décision du 22/11/2016 décidant la réalisation des mesures d'accessibilité de l'église, Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le plan de financement de la mise en accessibilité de l'église comme suit :

Coût estimatif des travaux	22 462,80 €
Total des dépenses H.T.	18 719,00 €
Participation de l'Etat - DETR 2017 - 40 %	7 487,60 €
Réserve parlementaire	3 000 ,00 €
Total des recettes	10 487,60 €
Autofinancement	8 231,40 €

Adopté à l'unanimité

Nouveaux tarifs des locations de la salle polyvalente

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les tarifs de la salle polyvalente comme suit :

Associations	Locales	Extérieurs
Dîner dansant, bal, disco	155 €	250 €
Apéritif	62 €	100 €
Chauffage	25 €	25 €
Nettoyage	80 €	80 €
Particuliers		
Apéritif	62 €	100 €
La journée	125 €	200 €
Le lendemain	50 €	80 €
Chauffage	25 €	25 €
Nettoyage	80 €	80 €
Animations sportives		
La journée	62 €	100 €
Chauffage	25 €	25 €
Nettoyage	80 €	80 €
Séances sportives et culturelles		
Associations locales - l'heure	1,60 €	
Associations et intervenants extérieurs - l'heure		10 €
Location de tables		
La table et 6 chaises	3 €	
Locations gratuites		
Ecole primaire	0 €	
Conseil de Fabrique	0 €	
Fête de Noël des associations	0 €	
Réunion publique	0 €	
Location CO2		
Bal, dîner dansant, disco...	15 €	15 €
Associations et particuliers hors bal...	10 €	10 €

L'ancien tarif restera appliqué pour les contrats signés à ce jour, soit du 1/2017 au 10/2017 inclus.

Vidéoprojecteur interactif pour l'école – Fonds de concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit d'investissement dans le cadre de l'informatique pour les écoles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'accepter le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'informatique des écoles notamment tableau blanc interactif et vidéoprojecteur tactile interactif, à hauteur de 50 % du montant restant à la charge de la commune,

Informe la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin que ce montant sera de 1545,27 €

Droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des délégations qu'il lui a consenties, notamment en matière de Droit de Préemption Urbain, il n'a pas préempté pour les terrains

Section 1 Parcelles 372 et 373

Section 17 parcelles 321/56 et 322/56.

Section 18 parcelles 302/164 et 304/164

Archivage

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire, à signer une convention avec le Centre de Gestion pour la mission archivage de l'ensemble des documents de la mairie.

Un devis estimatif a été établi par le Centre de Gestion avec une formule « clé en main » qui s'élève à 4 500 €. Les crédits seront prévus au budget primitif 2017

Paies à façon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des éléments suivants :

La collectivité a adhéré au service « Paie à Façon » auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin depuis le 1^{er} janvier 2016, en vue de la réalisation de la paie des agents et des élus, à savoir :

Réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents / élus

Fourniture et édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles

Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)

Assistance et expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation

Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2017 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin le 30 novembre 2016, le coût de la prestation, à compter du 1^{er} janvier 2017 est modifié comme suit :

Traitement de la paie (par mois et par bulletin).....6 € (ou 72€/an)

Soit un coût annuel prévisionnel pour notre collectivité de : 6 agents x 72€ = 432 €

Un avenant n°IPAF à la convention initiale sera établi entre le Centre de Gestion et la Mairie dont vous trouverez le projet en annexe.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire de signer l'avenant n°IPAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de « Paie à Façon »

Considérant l'intérêt pour notre structure de poursuivre notre adhésion à ce service, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°IPAF à la convention et tout document y afférent

d'inscrire les crédits au budget 2017.

Renouvellement contrat d'assurance du personnel

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler le contrat d'assurance pour les garanties statutaires du personnel communal, et autorise le maire à signer le contrat avec Groupama Grand Est 101 Route de Hausbergen 67012 STRASBOURG CEDEX.

PLUi Loi ALUR – Refus du Transfert automatique de la compétence urbanisme

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, et vu son article 136-II de la loi, en vertu duquel la communauté de communes existante à la date de publication de la loi Alur, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette loi, et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi Alur ;

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences, à savoir au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population au sein de la communauté de communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse le transfert automatique de compétences du PLU vers la communauté de communes de la Plaine du Rhin

Adopté à l'unanimité.

Agrément des chasseurs

Le Maire expose au conseil municipal que l'Association de chasse de Néewiller près Lauterbourg, a sollicité l'agrément d'un nouveau membre chasseur à compter du 1^{er} février 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'agrément de Monsieur WALTER Olivier membre chasseur de l'Association de chasse de Néewiller près Lauterbourg.

HEUREUX ANNIVERSAIRE

M.ZERR François 81 ans le 07/02

Mme FOELLER Léonie 87 ans le 10/02

Mme FRITZ Anne-Marie 94 ans le 19/02 Maison de Retraite Lauterbourg

M. SCHAUINGER Joseph 73 ans le 19/02

M.ZERR Casimir 79 ans le 24/02

M.ZERR Alfred 80 ans le 28/02



Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires sont priées d'informer le secrétariat de la mairie.

Erratum : Mme ECKERT Anne a fêté ses 90 ans le 1er décembre 2016 et non 80ans comme stipulé dans le bulletin communal de janvier. Merci de votre compréhension.

Rappel pour la période hivernale

Le déneigement, le salage et le nettoyage des trottoirs devant son domicile est une obligation pour tout les citoyens, sa responsabilité est engagée en cas d'accident. Un arrêté municipal a été pris en ce sens.



Compteurs d'eau attention au gel !

Tout abonné et usager de l'eau assure la garde et la surveillance des parties de branchements situées à l'intérieur des propriétés privées, y compris bornes et coffrets de comptage, et doit prendre toute mesure utile pour les préserver du gel.

Eliminer toutes les sources de courant d'air dans le local qui abrite le compteur : calfeutrer toutes les issues. Protéger également la conduite avant (en amont) compteur : une simple isolation peut s'avérer insuffisante en cas de gel sévère et prolongé.

FACTURATION DES ORDURES MENAGERES

Régulièrement et tout au long de l'année, pensez à signaler à la mairie, tous les changements dans la situation de vos foyers (adresses, départs, arrivés).

Un justificatif de la situation des étudiants exonérés (études supérieures uniquement) est à fournir à la mairie (certificat de scolarité et copie du bail...)

Pour la facturation de la redevance des ordures ménagères, la situation des foyers est prise en compte selon les informations disponibles à la mairie. Elle peut être régularisée à tout moment, sur production des pièces.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS (AST)

A compter du 15 janvier 2017, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs entrera en vigueur, dans le contexte international marqué par le départ de mineurs notamment sur des théâtres d'opérations de groupement terroristes.

En application de l'article 371-6 du code civil le mineur qui voyage sans un représentant légal devra désormais justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français.

Cette autorisation devra être matérialisée par la présentation du formulaire CERFA n°15646*01 téléchargeable sur le site de service public à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do et dûment renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale.

Ce document devra être présenté à chaque sortie du territoire national accompagné de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire.

Ce nouveau dispositif s'applique à tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Il s'applique également à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyage scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...) dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Il ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession des autres documents de voyage requis. En fonction des exigences du pays de destination et de sa nationalité, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide. Les mineurs ressortissants d'un pays tiers qui séjournent régulièrement en France doivent être, en outre, en possession des documents permettant leur retour en France.

L'AST est exigible quel que soit le type de titre de voyage présenté. Le passeport seul ne vaut plus autorisation de quitter le territoire français.

Le dispositif s'applique sans préjudice du maintien des autres mesures existantes permettant de s'opposer à un éventuel départ non autorisé du mineur à l'étranger. Ces mesures - interdictions judiciaires ou administrative de sortie du territoire (IST), mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire (OST) - restent en vigueur.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture est nécessaire.

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation de sortie.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Une ATTESTATION DE RECENSEMENT leur sera remise (**à conserver précieusement.**) Elle sera à produire obligatoirement pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).



SENTIERS DU THEATRE du 14 au 17 février 2017

Stage d'initiation et création de musique électro, avec Fred Traverso, de 11 à 16 ans à Siegen dans la salle polyvalente.

Ramassage prévu dans la Plaine du Rhin.

Inscription auprès de Julien Bellot au 06 75 53 95 14.

Sur les sentiers du Théâtre
3, rue principale - 67 930 Beinheim
03 88 72 09 83 / 06 22 19 58 63
sentiers.contacts@gmail.com
www.surlessentiersduthetheatre.com



COLLECTE DE VIEUX PAPIERS

Du 13 au 18 avril la benne sera de nouveau installée au terrain de football. Pensez à garder vos journaux, publicités, vieux annuaires,...



Mercredi 15 février 2017
entre 17h et 20h.
DON DU SANG
à la salle polyvalente de la Lauter.
Allée des cygnes
à Lauterbourg.



Particulier loué à Néewiller/L :

- appartement 70m², libre pour mars, garage parking et cave
- appartement 56m², libre de suite, garage parking et cave

Pour tous renseignements, veuillez téléphoner au 06 61 70 42 53.

UN MOIS DE DECEMBRE RICHE EN EMOTIONS!

Le spectacle en langue des signes

Les élèves de l'école ont eu la chance de rencontrer Bachir Saïfi, un comédien sourd et muet de l'International Visual Theatre, dans le cadre d'une action des sentiers du théâtre, financée par la communauté des communes.



Les enfants ont pu découvrir ce qu'était la langue des signes à travers des ateliers d'une heure. Silencieux, attentifs, ils ont communiqué avec leur corps, leurs expressions du visage... Pas toujours facile, de lâcher prise, de parler sans ouvrir la bouche !



Riches de cette initiation, ils ont assisté ensuite au spectacle. Les élèves ont découvert les contes du nouvel an chinois et du petit chaperon rouge.

La venue du Père-Noël

Le Père-Noël en personne est venu gâter les élèves à la veille des vacances.

Merci Père-Noël !



L'ENQUETE DES CP-CE1

Petit rappel : nous menons l'enquête pour aider Loup à retrouver le livre à voyager dans le temps afin d'aider son ami le dragon à retourner dans son époque.

Nous avons profité de notre voyage à l'époque des hommes préhistoriques pour étudier leur mode de vie. Quelle évolution !

Nous n'avons évidemment pas oublié de mener l'enquête et nous avons découvert des indices sur la fresque rupestre et sur le sol de la grotte dans laquelle nous avons séjourné.



Alors que tout allait pour le mieux, un matin, Loup a disparu.

Il nous a laissé un message dans notre jumelle à indices (gadget de super enquêteur élaboré par un de nos acolytes !).

C'est une nouvelle mission pour nous : rejoindre Loup à l'époque de l'Antiquité gallo-romaine pour l'aider !



Génération complices, vers un maintien à domicile dans la simplicité, le confort et la sécurité.

Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible ? C'est accessible grâce aux accompagnements et aux subventions.

Les jeunes volontaires du Service Civique sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Vous avez, ou l'un de vos proches, des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire ou encore pour vous déplacer dans votre logement ? Le Département du Bas-Rhin vous accompagne pour vous aider à trouver une solution adaptée à votre situation et à vos besoins.

Avec la mission « *Accompagnement pour le maintien à domicile des seniors* », le Département vous propose une visite à domicile, gratuite, par deux jeunes volontaires en service civique, sérieuses et dynamiques, présentes pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

De plus, elles peuvent vous renseigner et vous accompagner dans les démarches administratives afin de bénéficier d'aides financières pour des travaux tels que la rénovation de salle de bain, l'accès au logement, l'installation d'un siège-monte escalier, etc. Il s'agit du dispositif PIG « *Adapt'Logis 67* » permettant d'adapter votre logement à vos besoins, et ainsi de garder votre indépendance et de vous épanouir sans contraintes à votre domicile.

N'attendez pas que survienne l'accident qui vous obligera à quitter votre logement. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec nos volontaires : elles sont également susceptibles dans les prochaines semaines de vous contacter directement. Vous aurez l'occasion, enfin, de les rencontrer lors de leurs déplacements.

Contacts

Conseil Départemental du Bas-Rhin – Secteur Habitat : logement@bas-rhin.fr

Les volontaires du Service Civique :

FISCHER Élodie : 03.69.20.73.49

DECK Anaïs : 03.69.33.24.79

Portable : 07.63.43.71.48

Un exemple d'adaptation de logement

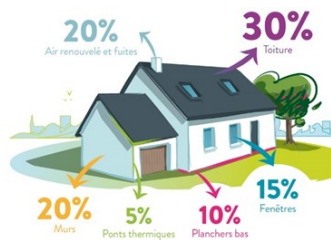
Avant travaux



Après travaux



NOS MAISONS, UN RESERVOIR D'ECONOMIES ?



Pertes d'énergie dans une maison non isolée

2000€ par an et par logement, c'est la facture moyenne d'énergie que payent les habitants d'Alsace du Nord. Elle peut être bien plus lourde pour les maisons individuelles non isolées. Les logements représentent à eux seuls près d'1/3 de la consommation d'énergie de notre territoire.

Pour faire face à cet enjeu, les communautés de communes d'Alsace du Nord ont mis en place, avec le soutien de l'ADEME et la Région Grand Est, un service destiné à accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique : **la plateforme Oktave d'Alsace du Nord.**

Bénéficiez d'Oktave pour une rénovation performante clé en main !

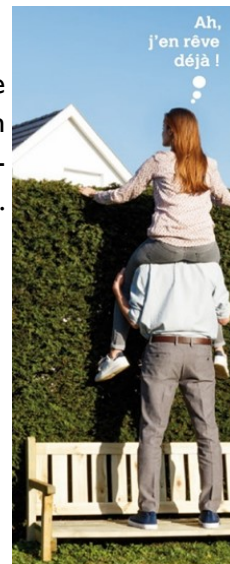
Si vous souhaitez une rénovation énergétique de votre maison individuelle, Oktave vous accompagne pour optimiser les solutions techniques, trouver les solutions de financement et faire appel à un groupement d'entreprises locales compétentes. Vous pouvez également bénéficier d'une aide complémentaire spécifique de 10.000€ pour les maisons patrimoniales alsaciennes*.

En un mot, Oktave vous **SIMPLIFIE** la rénovation.

Habitez une maison économe et confortable toute l'année



Travaillez avec des entreprises locales
Touchez toutes les aides financières
Contactez votre conseiller Oktave
Alsace du Nord au **03 88 07 32 47**



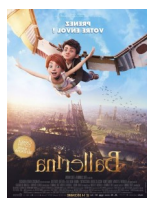
*Pour les 5 premiers projets de rénovation complète Oktave

Les partenaires de la plateforme Oktave d'Alsace du Nord : Adéan, Ville de Haguenau et les communautés de communes du Pays d'Alsace du Nord, Parc naturel régional des Vosges du Nord, Conseil Départemental du Bas-Rhin, Région

Projet soutenu par energievie.info



CLUB CINEMA LAUTERBOURG



Samedi 4 février 2017 à 17h.

Ballerina - Film d'animation de Eric Summer - à partir de 3 ans / durée 1h29

Félicie est une jeune orpheline bretonne qui n'a qu'une passion : la danse. Avec son meilleur ami Victor qui aimerait devenir un grand inventeur, ils mettent au point un plan rocambolesque pour s'échapper de l'orphelinat, direction Paris, ville lumière et sa Tour Eiffel en construction...



Samedi 4 février 2017 à 20h.

Papa ou maman 2 - Film de Martin Bourboulon avec Laurent Lafitte / durée 1h26

Deux ans ont passé. Après avoir raté leur séparation, les Leroy semblent parfaitement réussir leur divorce. Mais l'apparition de deux nouveaux amoureux dans la vie de Vincent et de Florence va mettre le feu aux poudres. Le match entre les ex-époux reprend.



Samedi 25 février 2017 à 17h.

Norm - Film d'animation / durée 1h30

L'ours polaire Norm et ses trois meilleurs amis, les lemmings, décident de se rendre à New-York afin de déjouer les plans d'un groupe immobilier qui menace d'envahir sa banquise. Il fait la rencontre de Olympia, une jeune fille, qui aidée de sa maman, vont faire de Norm la mascotte de l'entreprise...



Samedi 25 février 2017 à 20h.

Demain tout commence - Film de Hugo Gélin avec Omar Sy / durée : 1h58

Samuel vit sa vie sans attaches ni responsabilités, au bord de la mer sous le soleil du sud de la France, près des gens qu'il aime et avec qui il travaille sans trop se fatiguer. Jusqu'à ce qu'une de ses anciennes conquêtes lui laisse sur les bras un bébé de quelques mois, Gloria : sa fille !

Salle de Conférence Cinéma - Prix d'entrée : Enfants : 4€ - Enfants : 5€

OUVERTURE de la MAIRIE : Lundi de 09h00-11h30 13h30-19h00,
Mercredi 14h00-18h00 et Jeudi 08h00-11h30 13h30-18h00
les permanences : du maire **lundi de 17h00-19h00**
de l'adjointe jeudi **de 10h00-11h00**
tél: 03 88 94 81 11 - fax 03 88 94 68 09
messagerie: neewiller@wanadoo.fr - **le site:** www.neewiller.fr

HORAIRES DU MOIS DE JANVIER - HORAIRES D'HIVER

Jours d'ouverture : Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg
03 88 07 12 89 à Mothern

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94 / philippepons67@sfr.fr



**PHARMACIES
DE GARDE**

FEVRIER

Samedi 04/02 : Pharmacie Rohrbacher à MOTHERN
Dimanche 05/02 : Pharmacie Nowak Deiss à SELTZ
Samedi 11/02 : Pharmacie de Lembach à LEMBACH
Dimanche 12/02 : Pharmacie Geissert à HATTEN
Samedi 18/02 : Pharmacie Jaehn à LAUTERBOURG
Dimanche 19/02 : Pharmacie Rohrbacher à MOTHERN
Samedi 25/02 : Pharmacie de Seebach à SEEBACH
Dimanche 26/02 : Pharmacie de Lembach à LEMBACH

LES PERMANENCES

A.B.R.A.P.A. Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

A.F.A.L. Bureau et siège Social : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00 , Fax: 03 88 93 11 22, Email: info@afal.eu. Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

Architecte Urbaniste Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim. Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg.

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Assistante Sociale Centre Médico-Social, Place des Carmes à Wissembourg. Tél.: 03 69 06 73 50

Bitz Ramonage 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com
permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h.

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

CAF permanence le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous à PAMINA Lauterbourg pour les questions transfrontalières.

CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

C.I.C.A.S. à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

Conciliateurs de justice Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

Com.Com de la Plaine du Rhin du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

C.R.A.V. Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

Impôts Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le samedi. Fermé le mercredi après-midi et le vendredi a.midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99

Infobest Pamina Ancienne Douane, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30 , les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu site: www.eurodistrict-regio-pamina.eu

Office du tourisme : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz du mardi au vendredi 8h-12h et 13h-17h. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach du lundi au vendredi 13h30-17h30.

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundis après-midi de 13h00 à 15h30.

Syndicat des Eaux de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

Trésorerie Seltz ouvert lundi ,mardi, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi et vendredi fermée.

Urgences: électricité / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09

Centres médico-sociaux : **Wissembourg** ,Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Lauterbourg Tél.: 03 69 06 73 85, Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56